

Comprendre & exploiter

Réseaux de chaleur : respecter l'arrêté du 8/08/2013

Formation à l'arrêté du 8/08/2013 sur les réseaux de transport (chauffage urbain) : règles de conception, risques de dégradation, exploitation et maintenance.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les risques physiques de dégradation d'un réseau d'eau surchauffée / vapeur
- Savoir compiler des dossiers réglementaires
- Connaître les exigences d'un PSM

CONTENU

Pression, risques et mécanismes de dégradation

- Brefs rappels de grandeurs physiques liés à la pression
- Risques liés à la pression, corrosion, oxydation, interventions extérieures

Présentation de l'arrêté du 8/08/2013

- Règles de conception / pose / mise en service
- Système d'information Géographique (SIG)
- Plan de surveillance et de maintenance (PSM)
- Plan d'intervention en cas d'incident ou accident

Étude de cas réels de l'entreprise

- En intra, la séquence s'appuie sur vos propres ouvrages : plans et cartographie existants, PSM en place, historique d'incidents et d'interventions

PUBLIC VISÉ

Ingénieur(e)s en charge du suivi des ESP · Technicien(ne)s de suivi de travaux

PRÉREQUIS

Une pratique de l'exploitation ou du suivi de travaux sur un réseau de transport de chaleur. Aucune connaissance réglementaire préalable n'est nécessaire.

ACCESSIBILITÉ

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situations de handicap. Afin d'adapter la formation aux contraintes de vos collaborateurs, nous vous demandons de nous préciser l'adaptation nécessaire à l'inscription. N'hésitez pas à nous contacter via notre formulaire de contact. Référent handicap : Guillaume Gautier — 06 62 90 72 79.



DURÉE

1 jour — 7 heures

EFFECTIF

3 à 10 participants

MODALITÉ

Présentiel — Genas (69) ou intra

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques illustrés par des cas réels, Études de cas, Travaux de groupe, Exemples industriels concrets et possibilité de formation à distance.

SUIVI ET ÉVALUATION

QCM d'entrée et de sortie, attestation de fin de formation et questionnaire de satisfaction.

DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription jusqu'à 15 jours avant le début de la session, sous réserve de places disponibles. Aucune session inter-entreprises n'est programmée à ce jour : en intra, la session est calée sous un délai d'un mois après validation du programme.

INDICATEURS

Satisfaction des stagiaires : 4,8/5

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84691980869.